BULLETIN COMMERCIAL.

Revue de la semaine.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 7 mai 1858.

[illegible] a été plus animé depuis notre [illegible] le mauvais temps qui [illegible] commencement de la semaine. — Le [illegible] facilement et les prix se sont [illegible] des nouvelles favorables [illegible] a été peu recherché et a [illegible] approvisionnement de [illegible] les transactions et les [illegible] les prix pleins. — La farine et [illegible] d'acheteurs aux prix [illegible] presque toutes les provisions [illegible] de l'amélioration dans le fret et [illegible] plus ferme.

[illegible] matin, les nouvelles [illegible] jusqu'au 21 du mois [illegible] La demande de coton avait [illegible] opérations de la semaine avaient [illegible] 5,000 balles à une hausse de [illegible] La marche était ferme à la [illegible] Le stock dans le port était de [illegible] d'Amérique. Au [illegible] de la semaine s'étaient élevés à [illegible] la hausse à la clôture.

[illegible] avril dernier, 18,397 balles [illegible] même espace de temps, pour [illegible] Havre, [illegible] Belle Isle, 1300— [illegible] New York, 5581—et Bal[illegible] 42,586 balles, faisant une [illegible] balles, et laissant en [illegible] se trouve à bord des navi[illegible] balles.

ETAT DU COTON.

[illegible] 1857		7,819
[illegible]	18,397	
[illegible]	1,547,843	1,566,240
		1,574,069
[illegible]	42,586	
[illegible]	1,226,440	1,269,026
		305,033

[illegible] à l'ouverture; à peine [illegible] plus grande [illegible] l'animation, 2500 [illegible] 11,000 [illegible] marché encore plus [illegible] mais marché [illegible] à des prix plus [illegible] total, 45,500 [illegible]

COTATION DE LIVERPOOL.

[illegible]

ETAT DU TABAC.

[illegible]		13,906
[illegible]	4,314	
[illegible]	36,684	40,998
		54,804
[illegible]	463	
[illegible]	29,484	29,847
		24,957

[illegible] Ventes de 1000 à [illegible] aucun de [illegible]

[illegible] provisionnement [illegible] 3800 [illegible]

[illegible] peu de mélasse [illegible] à 2 [illegible] cts [illegible] baril [illegible]

[illegible] exportation [illegible] 5,000 barils à [illegible] $4 25 à $4 35 la superfi[illegible] $4 35 [illegible] marques extra [illegible] 25,000 sacs à [illegible] inférieur à [illegible] boisseau de [illegible]

[illegible] 46 [illegible] bois[illegible]

[illegible] sur chalands, à [illegible] balles à $15 [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

[illegible] Rogers, Liverpool [illegible] Boston [illegible] New York [illegible] Honduras [illegible]

Arrivés hier.

[illegible] New York [illegible] Stonington Connecticut [illegible] Green, Pensacola [illegible] anglaise

Montant le Fleuve.

[illegible] St-Pierre, barre Sabine

Memoranda.

[illegible] Toulon de [illegible] Liberty et Lebanon, de.

Ports étrangers

[illegible] Edward Stanley, N [illegible] La Pope, Good [illegible] Highland Chief Swanton [illegible] R Jacobs, Hender[illegible] Stewart Bryant, 14, Prin[illegible] Nouvelle-Orléans, ar[illegible] Success, Shiels [illegible] 10, Magdalena [illegible] Meyer de la Nile Or[illegible] Auguste, Ercha, de [illegible] Ferrero, Pinchard, pour la [illegible] Watts, pour la [illegible] Bremen [illegible] Knap, pour la [illegible] Robinson, et Tras[illegible] parti le 7, An[illegible] Sprague, Pike, 11, [illegible] Mayflower, Platt, pour [illegible] Mellan, de la Nile [illegible] Romero, de la [illegible] Esperanza de la Nile [illegible] de la Nile [illegible]

[illegible] bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

STEAMERS TRANSATLANTIQUES.

Des Etats-Unis.

[illegible] Liverpool	12 mai
[illegible] Liverpool	19 mai
[illegible] pour le Havre	22 mai
[illegible] Liverpool	26 mai
[illegible] Havre	29 mai

Départs d'Europe.

[illegible] pour New York	28 avril
[illegible] New York	1 mai
Havre pour New York	4 mai

C[illegible] Sorab—50 boucauts en bonne etat [illegible] à vendre par LABATA FRERES

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Samedi 8 mai 1858,

L'ITALIENNE A ALGER, opéra en 4 actes, de Rossini.

On commencera à 7 heures.

Dimanche 9, bénéfice de M. Lacroix.
Lundi 10, bénéfice des choristes.

MUSEE ET AMPHITHEATRE
De Spalding et Rogers.

RUE ST-CHARLES, encoignure Commercial Place

Spectacle TOUS LES SOIRS—Et le samedi, à midi. —Prix d'entrée 50 cents. Les enfants et domestiques payeront moitié prix le samedi à midi.

DERNIERE SEMAINE.

Samedi 8 mai 1858,

A midi: THE FORTY THIEVES, drame.
Samedi soir, 8 mai, dernière représentation de:
ALADDIN, OR THE WONDERFUL LAMP.
THE LOAN OF A LOVER, vaudeville.

Le spectacle commence à 8 heures moins un quart. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Au profit de l'Asile des veuves et des orphelins juifs.

Sous la direction de M. G. CURTO.

Dans la salle des Odd-Fellows,

MERCREDI SOIR, 12 MAI 1858.

Première Partie.

1—Ouverture de "Der Freischutz" .... Weber.
2—Chœur et trio de "Joseph" .... Méhul.
3—Air du "Cheval de Bronze" .... Auber.
4—Chœur de l'"Etoile du Nord" .... Meyerbeer
5—Air de "Grace", de Robert-le-Diable .... Meyerbeer
6—Sextuor de Lucie de Lammermoor .... Donizetti.
Intermède de dix minutes.

Seconde Partie.

1—Ouverture de "Gazza Ladra" .... Rossini.
2—Scène et chœur de "Jeanne d'Arc" .... Curto.
3—Air de La Juive .... Halévy.
4—Duo de "Anna Bolena" .... Donizetti.
5—Chœur de "Euryanthe" .... Weber.
6—Trio de "Gazza Ladra" .... Rossini.

Les parties vocales seront exécutées par les premiers amateurs de cette ville, qui ont eu l'obligeance d'offrir leurs services.

L'orchestre sera composé principalement d'artistes du théâtre d'Orléans.

PRIX DU BILLET $1 50

A vendre par M. M. Simpson, No 79, rue de la Commune, et plusieurs autres messieurs membres d'un comité nommé à cet effet. Le soir du concert, à la porte.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le concert commencera à 8 heures précises. 6 mai—6t

Musée de Vannuchi,
107, rue St-Charles.

La plus belle collection de FIGURES EN CIRE qui ait jamais été exposée en Amérique et en Europe. Elle se compose de:

NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR à Bethléem;
L'ENTREE DU CHRIST A JERUSALEM le jour des Rameaux. Les personnes formant le cortége sont de grandeur naturelle. Copie du célèbre tableau de Raphael.
LA CENE, composée de treize figures.
LE JUGEMENT DU CHRIST, comprenant trente-cinq personnages de grandeur naturelle, mus par une machine.
LE Dr KANE, célèbre navigateur dans la mer Arctique.
Mme CUNNINGHAM et son enfant.
LES HEROS DE LA CRIMEE et LES MONARQUES D'EUROPE, six personnages chacun.
Un grand nombre de COSMORAMAS.

Les portes sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 cts—Moitié prix pour les enfants et les domestiques. 27 mars

Grande Ascension de ballon

Partant du beau Pavillion Garden, à Alger,

DIMANCHE 9 MAI,

Par le célèbre aéronaute M. MORAT.

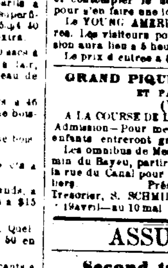

Le nouveau et magnifique ballon YOUNG AMERICA s'élèvera dans les airs pour la première fois—M. MORAT a construit, à la Nouvelle-Orléans, ce ballon qui est un des plus grands qu'on ait jamais construits. Les spectateurs auront l'occasion de voir un nouveau mode de gonflement et d'ascension.

M. MORAT n'a épargné ni les soins ni les travaux pour recevoir dignement les personnes qui viendront visiter le "Pavillon Garden" (un des plus beaux endroits publics de la Nile-Orléans) et contempler le déluge moderne, qu'il faut voir pour s'en faire une idée exacte.

Le YOUNG AMERICA sera sur les lieux à 3 heures. Les visiteurs pourront alors le voir. L'ascension aura lieu à 5 heures.

Le prix d'entrée a été réduit à 25 cts. 7 mai

GRAND PIQUE-NIQUE ALLEMAND
ET PARTIE DE MAI.
(Volksfest,)

A LA COURSE DE L'UNION, le 9 et 10 mai 1858.—Admission—Pour messieurs $1—Les dames et les enfants entreront gratuitement.

Les omnibus de Messrs. J B Slawson & Co du chemin du Bayou, partiront toutes les deux minutes de la rue du Canal pour l'hippodrome, aux prix réguliers.

Président, JOHN KATTMAN.
Trésorier, S. SCHMIDT. Secrétaire, Wm KREBS.
19avril—au 10 mai

ASSURANCES.

Second tableau annuel
DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL
A la Nouvelle-Orléans.

[*Sun Mutual Insurance Company of New-Orleans.*]

Nouvelle Orléans, 12 janvier 1858.

CONFORMEMENT aux termes de sa charte, la Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL publie le tableau suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1857			$707,753 73
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1856			101,997 91
Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857			$809,751 64
Savoir:			
Primes sur les risques d'incendies	$382,205 22		
Primes sur les risques maritimes	243,296 73		
Primes sur les risques des rivières	184,249 69		
		$809,751 64	
Primes en moins sur les risques non expirés le 31 déc 1857	$111,227 00		
Primes remboursées	6,689 97	$117,916 97	
Primes gagnées dans l'année expirée le 31 décembre 1857			$691,834 67
Pertes payées dans la même période, Savoir			
Sur les risques d'incendie	$123,150 64		
Sur les risques maritimes	92,711 09		
Sur les risques des rivières	110,217 67		
		$326,079 40	
Réassurances, dépenses, intérêt sur scrip, inter en moins escompte, &c		23,673 39	
			$349,752
Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1857			$342,081 53

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placement sur actions de banques	$63,453 50	
Placem. des bons de la ville et de l'Etat	47,120 00	$110,573 50
Prêts garantis par actions de banques, etc		345,907 16
Billets (pour primes) à courte échéance		164,556 65
Billets pour balances dues sur billets de souscription		111,158 06
Primes dues, en voie de collection		25,906 18
Scrips d'assurance d'autres compagnies		4,580 00
En caisse		86,660 37
Total de l'actif		$849,340 90

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 12 janvier 1858, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thomas Sloo, président, et James Edwards, secrétaire du "Sun Mutual Insurance Company of New Orleans"—lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est correct et une copie exacte des livres de la dite Compagnie.

THOS. SLOO, président,
JAS. EDWARDS, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1858.

(Signé) C. M. BRADFORD,
Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de six pour cent, en argent, sur les certificats de bénéfice non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayants cause, à partir du deuxième lundi de février prochain.

La Direction a résolu en outre de déclarer un dividende de QUARANTE-SEPT pour cent sur les primes gagnées par la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1857. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, président.
THOMAS D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jas. D. Denegre,	E J Hart,
A D Kelly,	Jas C Ricks,
Hugh Wilson,	J H Stauffer,
J Y De Egana,	H T Lonsdale,
Henry Renshaw,	John G Gaines,
A C Tremoulet,	Thos Sloo 14 jan

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Capital au comptant $250,000

LA Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans est maintenant prête à assurer contre les risques sur l'incendie, les risques sur les rivières et sur la mer, à leur bureau, encoignure des rues Canal et St.-Charles.

Cette Compagnie offre aux personnes qui se feront assurer, la garantie d'un capital au comptant d'un quart de million de piastres et leur permet de participer aux bénéfices de la Compagnie sur le principe mutuel. Elles recevront des scrips portant 6 pour cent d'intérêt et payables dans quatre ans ou, si elles le préfèrent, il leur sera remboursé 10 pour cent comptant sur le montant de leurs primes.

Toutes les pertes seront réglées équitablement et sans délai.

A. CHIAPELLA, Président.
JULES DOLHONDE, Secrétaire.

R. W. Ogden,	de la maison	P. Camacho Bro & Co.
Carl Kohn,	"	C. Kohn & Byrne.
L. F. Generès,	"	Abat, Généres & Co
V. Maignan,	"	V. & E. Maignan.
M. J. Zunts,	"	Shaw & Zunts.
P Lobit,	"	Lobit & Charpantier.
John Dolhonde,	"	Martin, Owen & Cobb.
Jos. Deynoodt,		
A. Chiapella.		

BIJOUTERIE FINE ET HORLOGERIE
AU DESSOUS DU PRIX D'ACHAT!
GRANDS SACRIFICES
AU MAGASIN DE
P. N. RIVERA,
Rue Royale, 196, au coin de la rue St Pierre.

CETTE bijouterie est de premier choix, arrivée directement et tout récemment de Paris et de New-York. Elle comprend entr'autres choses: montres diverses, à savonnette et pour dames, bracelets, bagues, broches et boutons en diamans, boucles d'oreilles, chaînes à gilet dix huit carats, à la dernière mode, de pour colliers, parures et demi parures pour mariées; tabatières, hochets pour enfans, timbales, gobelets en argent, etc.

Le tout est d'une fort belle exécution, d'une élégance et d'un fini remarquables, pris aux meilleures fabriques de France, d'Italie et d'Angleterre, et VENDU AU PRIX COUTANT, par suite de la gêne commerciale actuelle.

Au même magasin, on trouve un assortiment très complet de corail, importé directement d'Italie.

L'atelier de M. Rivera occupe les meilleurs ouvriers de la Nouvelle Orléans. Tous les ordres y sont remplis avec autant de soin que d'exactitude.

SARDINES à l'huile—50 caisses sardines en ¼ de quarts de boites, Louis Levesque, Nantes. A vendre par EUG. ROUMEZEAU & CO.

SANGSUES—SANGSUES

Mme veuve PROVOST a un grand dépôt entre [illegible] rue Bourbon, 179, entre Toulouse et St. Pierre, et constamment en mains un grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. nov 23

POUR LA [illegible]
Jour de départ, SAMEDI 8 mai, à [illegible] heures A. M.

[illegible] GALVESTON et la BAIE DE [illegible] steamship [illegible] capitaine Jas Y. Lawless [illegible] HARRIS, MORGAN & CO, rue Julia, vis-à-vis du débarcadère des steamships.

Un steamship de cette ligne partira pour les [illegible] les mercredis et samedis. 6mai

Jour de départ, SAMEDI, 15 MAI, à 8 heures A. M.

POUR VERA CRUZ — Ligne de la Malle des Etats-Unis — L'excellent steamship TENNESSEE, doublé et chevillé en cuivre, commandant Thomas Forbes, partira pour Vera-Cruz, le 1er avril, à 8 heures précises du matin, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage (beaux emménagements pour passagers de chambre et d'entrepont), s'adresser à

HARRIS, MORGAN & Co, au pied de la rue Julie, en face du débarcadère des steamships.

Le fret sur les demi-balles de coton sera dorénavant d'une piastre et vingt-cinq cents par balle.

L'Eclipse, paquebot régulier, faisant les voyages de la Nile-Orléans à Louisville.

Ce magnifique bateau, neuf et fin marcheur, capitaine Harry J. Spotts, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires, pendant la saison, comme suit:

De la Nile Orléans,	Samedi,	24 avril,	à 5 h P M
"	Mardi,	11 mai,	à 5 h P M
"	Jeudi,	27 "	à 5 h P M
"	Samedi,	12 juin,	à 5 h P M

Les passagers peuvent être assurés de la régularité de ce bateau. Aucune chambre ne sera considérée comme arrêtée avant le paiement.

On peut voir le plan et retenir des chambres en s'adressant à BELL, BUCHANAN & Co, Agents, 27, rue Poydras

Bateau à vapeur Woodford, POUR LOUISVILLE.

Paquebot régulier faisant les voyages de la Nouvelle-Orléans et Louisville.

Ce magnifique bateau neuf, capitaine James Mather, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, pendant la saison, comme suit:

De la Nile Orléans,	vendredi,	30 août,	à 5 h. P. M
do	do	mardi, 18 mai,	
do	do	vendredi, 4 juin,	
do	do	mardi, 22 "	
do	do	vendredi, 9 juillet,	

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés de la régularité de ce bateau.

Aucune chambre ne sera considérée arrêtée avant le paiement. On peut voir le plan et retenir des chambres en s'adressant aux agents.

BELL, BUCHANAN & Co, No 27, rue Poydras

Bateau à vapeur DIANA, pour Louisville.

Paquebot régulier faisant les voyages de la Nile-Orléans à Louisville.

Ce magnifique bateau neuf, capt. Ed. T. Sturgeon, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, pendant la saison, comme suit:

Partira de la N. Orléans,	Mardi, 20 avril,	à 5 h. P. M.	
Do	do	Vendredi, 7 mai	do
Do	do	Lundi 24 mai	do
Do	do	Jeudi 10 juin	do
Do	do	Samedi 26 juin	do
Do	do	Mardi, 13 juillet	do
Do	do	Vendredi, 30	do

Les passagers et les expéditeurs pourront être assurés de la régularité de ce bateau.

Aucune chambre ne sera considérée retenue avant le paiement.

On peut voir le plan et retenir des chambres en s'adressant à

BELL, BUCHANAN & Co, No 27, rue Poydras

Bateau à vapeur E. H. FAIRCHILD Pour Louisville.

Paquebot régulier faisant les voyages de la Nile-Orléans à Louisville.

Ce nouveau et magnifique bateau, capitaine J. H. Faucett, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires durant toute la saison, comme suit:

Part. de la Nile Orléans,	Lundi 17 mai,	à 5 heur. P M		
Do	do	Jeudi, 3 juin	do	do
Do	do	Lundi, 21 juin	do	do
Do	do	Jeudi, 8 juillet	do	do
Do	do	Samedi 24 juill.	do	do
Do	do	Samedi 7 août	do	do

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés de la régularité de ce bateau.

Aucune chambre ne sera considérée arrêtée avant le paiement.

On peut voir le plan et retenir des chambres en s'adressant aux agents.

BELL, BUCHANAN & Co, 37, rue Poydras

Bateau à vapeur BALTIC,

POUR LOUISVILLE—Le magnifique bateau BALTIC, neuf et fin marcheur, capitaine Chas H Meekin, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires, pendant toute la saison, comme suit:

Port de la Nile-Orléans,	jeudi,	22 avril,	à 5 h. P. M.
do	do	samedi, 8 mai,	
do	do	mercredi, 26 mai	
do	do	vendredi, 11 juin,	
do	do	lundi, 28 juin,	
do	do	jeudi, 15 juillet,	
do	do	samedi, 31 "	

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés de la régularité de ce bateau.

Aucune chambre ne sera considérée arrêtée avant le paiement. On peut voir le plan et retenir des chambres en s'adressant aux agents.

BELL, BUCHANAN & Co, No 37 rue Poydras

Bateau à vapeur JAMES MONTGOMERY pour Louisville.

Paquebot régulier faisant les voyages de la Nile Orléans et de Louisville.

Le bateau à vapeur JAMES MONTGOMERY, faisant régulièrement les voyages de la Nouvelle Orléans à Louisville, capitaine Samuel Montgomery, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, pendant la saison, comme suit:

Partant de la Nile Orléans	jeudi, 13 mai,	à 5 h. P. M	
Do	do	samedi, 29 mai	do
Do	do	mardi, 15 juin	do
Do	do	Vendredi, 2 juillet	do
Do	do	lundi, 19 juillet,	do

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés de l'exactitude de ce bateau.

Aucune chambre ne sera considérée retenue avant le paiement.

On peut voir le plan et retenir les chambres en s'adressant à

BELL, BUCHANAN & Co, 37, rue Poydras

Pour Louisville.

Le nouveau et magnifique bateau à vapeur JOHN RAINE, capitaine Wm Underwood, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires, pendant toute la saison.

Part de la Nelle-Orléans,	Samedi,	22 mai,	à 5 h. P. M
"	Mardi,	8 juin,	"
"	Vend.,	25 "	"
"	Samedi,	10 juillet	"
"	Merc.,	28 "	"

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés de l'exactitude de ce bateau.

Aucune chambre ne sera considérée retenue avant le paiement. On peut voir le plan et retenir des chambres en s'adressant aux agents.

THOS. KEEFE, 29 rue Gravier

Jour de départ, Jeudi, à 8 heures A. M.

POUR LA BAIE DE MATAGORDA, directement, touchant à Saluria, Indianola, Powder Horn et Lavaca, évitant l'allége.—Le nouveau et magnifique steamship ROBERT WATERMAN, (trois compartiments imperméables), commandant H. Heard, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, (magnifiques emménagements), s'adresser à bord ou à BAUDUC, BLOCK & Co, 42 rue Poydras

Aucun connaissement pour Port Lavaca ne sera signé à moins qu'il ne soit sujet à être livré à l'un des wharves ou des entrepôts. Il ne sera pas reçu de fret sans ordre.

POUR LA COTE ET LA FOURCHE.

Le nouveau bateau à vapeur MUSIC, capitaine H. Streck, part de la Nouvelle-Orléans, pour la côte de Donaldsonville, TOUS LES SAMEDIS MATIN, à 9 heures; au retour, il partira de Donaldsonville tous les mercredis matin, à 7 heures, et descendra la côte en point du jour.

Le MUSIC partira de Lafourche tous les samedis matin, à 9 heures; au retour, il partira de Lockport tous les lundis matin, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 19 déc—1pe

POUR KEY-WEST.

Partant JEUDI 13 mai 1858, à 8 heures A. M.

Compagnie des steamships du Sud.

POUR KEY-WEST, via Pensacola, Apalachicola, Cedar Keys, St-Marks, Tampa Bay et Manatee.—L'excellent steamship ATLANTIC, doublé et chevillé en cuivre, capt. W H Talbot, partira ainsi qu'il est dit plus haut.

Pour fret ou passage, ayant des chambres élégamment meublées, s'adresser à

HARRIS, MORGAN & Co, rue Julie, vis-à-vis du débarcadère des steamships

Le fret pour Apalachicola, St Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allége payés par le steamer.

Les expéditeurs devront se munir des connaissements de ce steamer; il n'en sera pas signé d'autres. Aucun fret ne sera reçu sans un ordre.

Jour de départ; TOUS LES MARDIS, à midi.

Pour les Attakapas, voie de Plaquemines.

Le steamer GOV. POWELL, avantageusement connu, capitaine Greig, doit, comme précédemment, partir les jours et l'heure susdits, pour St-Martinville, New-Iberia, Prevost Landing, Indian Bend, Franklin, Centreville, Pattersonville, la baie de Berwick, et toutes les stations intermédiaires de la route. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

DARBY & TREMOULET, agents.

Tout ce qui sera confié à ce steamer sera l'objet des plus grands soins. 4 jan

POUR LE HAVRE — Le navire paquebot BADEN, 1re classe, capt. Stilphen, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à

BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements, chambres et entrepont) s'adresser au capitaine, à bord, poteau No 30, premier district. 7 mai

POUR LE HAVRE — Le navire américain OCEAN ROMP, 1re classe, cap. Manson, partira incessamment. Pour fret, s'adresser à

7 mai BAXTER, LOVELL & Co.

POUR BARCELONE — Le navire américain JOSHUA MAURAN, 1re cl. capt. Lipscomb, partira bientôt. Pour reste de fret, s'adresser à

7 mai BAXTER, LOVELL & Co.

POUR BORDEAUX—Jour de départ, le 14 mai—Le navire américain CHARLOTTE A. MORRISON, 1re classe, capt. Morrison, partira positivement le 14 mai. Pour passage (excellents emménagements, chambre et entrepont), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 44, 1er district, ou à

7 mai BAXTER, LOVELL & Co

POUR BREME — Le navire FERDINAND, 1re classe, partira sous peu. Pour fret de tabac ou de coton, s'adresser à

BAXTER, LOVELL & Co

Pour passage (très bons emménagements), s'adresser à bord, poteau 36, 4e district. 7 mai

Pour Trieste. — Le navire américain LANCASHIRE, capt. Olsen, partira sous peu. Pour reste de fret s'adresser à

BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage, s'adresser à bord, poteau 56, 2me District. 5mai

Pour Gênes — Le navire américain KEARSAGE, 1re classe, capt. Leavitt, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à

BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, poteau 66, 2me District 4mai

Pour Liverpool.—Le navire américain ARIZONA, 1re classe, capt. Roberts, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à

5mai BAXTER, LOVELL & Co.

POUR BORDEAUX—Le navire américain ARAMEDE SNOW, 1re classe, capitaine Harnden, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & CO. 17av

Pour le Hâvre.—Le navire paquebot BAMBERG, 1re classe, Capt. Williams, partira incessamment. Pour fret s'adresser à

BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements) s'adresser au capitaine, à bord, poteau 62, 2me District. 23av

Pour St-Petersbourg. — Le clipper américain BEN BOLT, 1re classe, Capt. Loring, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, poteau 27, 1er District. 20av

Pour Brême.—Le navire G. F. GRABEN, 1re classe, Capt. Von Hagen, partira sous peu. Pour fret de tabac, coton, etc., s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (magnifiques emménagements) s'adresser à bord.

Pour Liverpool.—Le navire américain PARLIAMENT, 1re classe, Capt. Leach, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

23av BAXTER, LOVELL & Co.

POUR ANVERS—Le navire américain LOCHINVAR, capitaine Cole, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, poteau 66, Premier District. 9av

POUR GOTHENBURG—Le navire américain MAY QUEEN, 1re classe, capt Hanwood, partira sous peu. Pour fret de 400 à 500 balles de coton, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements) s'adresser à bord, poteau 28, 1er District. 6 av

Nous avons maintenant en magasin un assortiment bien choisi, comprenant toutes les variétés de bottes et de souliers, pour messieurs, dames, demoiselles et enfants. Ces articles sont de la meilleure qualité et très convenables pour le commerce du Sud.

12 mars—v-déc G. W. DUNBAR & Co, 5 rue des Magasins

AVIS JUDICIAIRES.

John Davis vs. ses créanciers—No 12,478.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—La cession des biens de l'insolvable [illegible] la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée [illegible] au bureau de A. Abat, notaire, le jeudi, 20 mai 1858, à six heures du matin, [illegible] des affaires dudit insolvable [illegible] plusieurs syndics conformément à la loi, et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, le 7 mai 1858.
JAMES DUPLESSIS, Député greffier.
8mai—8,15,18

Succession de Joseph Maguard—No 10,768.

DEUXIEME Cour de District de la Nile-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-greffier
[illegible]—4,8,14

Alexander Levy & Co. vs leurs créanciers.—No 12,161.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par ces présentes donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, à partir de la date de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte provisoire enregistré par le syndic dans cette affaire ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués et répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, le 26 avril 1858.
29av—3mai5 S. LUMINAIS, Député Greffier

Succession de John Macbrane—No 12,408.

DEUXIEME Cour de District de la Nile Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ, Greffier
30 avril—30,4 mai,8

Succession de James Duncan.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ.
3 mai—8, 13 Greffier

Succession de Winslow Foster—No 14,109.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que C. C. Fery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Winslow Foster décédé intestat;—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ.
28av—mai5,8 Greffier

Succession de Helena Boltz, décédée femme de Nicolas Bock—No 11,626.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ.
28 av—28,mai5 8 Greffier

Succession de Michael Hrephy—No 13,354.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice administrant la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. S. WILTZ.
3mai— 3 8m greffier

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU HOME,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette compagnie est publié conformément aux prescriptions de sa Charte:

Montant des primes reçues durant l'année expirée au 31 décembre 1857			$666 918 53
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1856			95,526 00
Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1857			$662,444 53
Savoir:			
Pour primes sur les risques d'incendie	$266,043 82		
Pour primes sur les risques de la navigation sur les rivières	274,192 46		
Pour primes sur les risques maritimes	113,208 56		
		$662,444 53	
A déduire:			
Primes sur les risques non expirées le 31 décembre 1857	71,727 00		
Primes remboursées	1,074 27		
		$72,801 27	
Primes gagnées dans l'année expirée le 31 décembre 1857		$579,643 56	
Pertes durant la même période, savoir:			
Sur les risques d'incendie	$63,947 97		
Sur les risques des rivières	128,773 62		
Sur les risques maritimes	41,601 96		
	$239,023 54		
Ré-assurances, dépenses, intérêt sur scrip émis, etc., intérêt en moins, escompte, etc.	$20,175 10		
		$243,201 44	
Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1857		$336,442 1	

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Hypothèques sur des propriétés valant le double du montant prêté	$10,666 66
Actions de Banque, bons de la ville et billets hypothécaires	$25,938 00
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons de la ville	564,496 53
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)	48,612 07
Billets, à courte échéance, pour primes gagnées	139,464 75
Billets,—balances dues sur les billets de souscription	36,158 87
Montant dû pour primes et en voie de collection	19,457 83
En caisse	130,338 64
Total de l'actif	$1,113,602 19

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Qu'il soit connu que le 12 janvier 1858, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, ont comparu Alexander Brother, président, et James H. Wheeler, secrétaire du "Home Mutual Insurance Company of New Orleans" lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est correct et une copie exacte des livres de ladite Compagnie.

Signé A. BROTHER, président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1858. CHAS. M. BRADFORD,
Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a décidé qu'il serait payé six pour cent d'intérêt, au comptant, sur les certificats de bénéfice non acquittés, aux détenteurs de ces certificats ou à leurs ayant cause, à partir de lundi 8 février prochain.

La Direction a également déclaré un dividende de CINQUANTE-HUIT (58) pour cent sur les primes gagnées par la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1857. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

La Compagnie assure, comme par le passé, au taux du cours, contre les risques maritimes, les risques des rivières et ceux de l'incendie. Bureau No 78, rue du Camp.

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice Président.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John R. Shaw,	Edward Hebert,
Jno. A. Stevenson,	Lafayette Folger,
Edward Nalle	John Kemm,
Elijah Peale,	John C. Goodrich,
J. P. Harrison,	Perry Nugent,
Joseph Hoy,	W. L. Lanier,
L. C. Jury,	Philip A. Shaw,
Geo O. Sweet,	J. Villarubia jr
Alfred Moulton,	Alex J. Dyas,
W. C. Thompkins,	Wm H. Avery,
L. D. C. Wood,	J. K. Isenberg,
S. L. Levy,	Jno. H. Rodenberg,
A. H. May,	A. Q. Kennett,
D. B. Moore,	E. K. Converse,
Rufus Mellheny,	James I. Bard.
Thomp. Greenfield,	

Nile Orléans, 12 janvier 1858. 4janv

Placages d'or et d'argent:
Couverts et services de table, en
Alfenide, Ruolz et Galvano-plastic.
Fabrique et importation directe,
par C. ROUYER,
153, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, près l'Hôtel d'Orléans.

LE soussigné informe le public qu'il vient de donner une extension considérable à ses ateliers de manufacture, et qu'en même temps il a commencé à faire l'importation sur une grande échelle.

Désormais, il sera à même de satisfaire à toutes les demandes, quelle que puisse être leur importance, et à des prix considérablement réduits.

Voici un aperçu des prix pour les objets de qualité supérieure, parfaitement garantis quant à l'usage et à la beauté.

Grands couverts de table, la douzaine			$20 00
do	à dessert	do	18 00
Cuillers à café,		do	6 00
do	à potage,	la pièce	4 50
do	à ragoût,	do	2 50
Truelles à poisson		do	4 50
Pelle à beurre, manche riche		do	1 50

Tient aussi l'argenterie massive de tous poids et de tous modèles.

De plus on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'objets plaqués en tous genres pleine ment garantis.

Enfin il se charge de la réparation et remise à neuf de tous objets vieux, en or, argent, ou plaqué, ainsi que des montres, pendules et bijoux.

Achat d'or et d'argent!

Il espère que le public lui continuera la confiance dont il l'a jusqu'à ce jour honoré, et que lui ont méritée trente années de travail dans la bijouterie, l'orfèvrerie et le galvanisme.

12 mai C. ROUYER

No 34, rue de Chartres, encoignure Douane,
OLYMPE & Co.

Ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils viennent de recevoir un grand choix de marchandises de nouveautés et de chapeaux de paille de fantaisie et de chapeaux paille de riz.

Madame Olympe arrivant de Paris avec des idées toutes fraîches et toutes nouvelles vient se rappeler et se recommander aux dames pour tous les articles de goût et de modes.

19 mars OLYMPE & Co, 34 rue de Chartres

Mme ROBERT,
17 rue de Chartres, ...17, rue de Chartres

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle a reçu, de Paris, un riche assortiment de modes et nouveautés, composé de chapeaux et capotes, dans tous les genres, pour dames, fillettes et enfans — Bernous, mantelets, mantilles, dentelles blanches et chantilly, broderie, lingerie, gants Jouvin, fleurs, plumes, coiffures de bal, voiles et couronnes pour mariées, rubans, voiles et voilettes, bijoux fantaisie, bonnets d'enfans, &c, &c, le tout dans le dernier goût.

La confection des robes, en est confiée à une habile couturière venue expressément de Paris.

20mars

MADAME P. ALBERT,
Encoignure Royale et Bienville,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle fera l'ouverture de ses hautes nouveautés, mardi, 26 novembre, et elle invite les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance jusqu'à ce jour de venir examiner les magnifiques marchandises qu'elle a importées cette année de Paris, qui sont en richesse, élégance et bon goût tout ce qu'elle a mis sous les yeux du public jusqu'à ce jour. 23nov

Mme E. DURAND,
No 167, rue Royale,

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientes, qu'elle vient de faire la réouverture de son magasin de modes avec un joli choix de marchandises de modes nouvellement arrivées de Paris, qu'elle vendra à très bon marché. 29mars

---

VENTES JUDICIAIRES.

Léopold Hairy vs Catherine [illegible], veuve de S. Weber, tutrice.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,918—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 17 de mai 1858, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une grocerie située à l'angle des rues Royale et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. E T PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans

1mai—4,8,11,14,17

Christian Hoye vs Eugène Dolmillo.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,608—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 8 de mai 1858 à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, aux magasins d'entrepôt du commissaire, rue Royale No 51, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

20 avril—28 [illegible]

Bauduc, Block & Co. vs. Henry A. Lee.

Pour une somme forcée.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 5618—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 avril 1858, et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 11 mai 1858, à 5 heures P. M., à la laiterie de M. D. Harrod, située rue Apollo au dessus de la rue Trollaine, dans le 4me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un gros porc anglais et une vache.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. E T PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans.

30 av—8 5 8 11

John Healy, vs ses créanciers — No 12,380.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 avril 1858, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 11 de mai 1858, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds de, l'installation et d'un magasin de chapeaux, souliers, etc., situé à l'angle des rues de la Vieille Levée et de l'Hôpital Assel, l'installation de chevaux et la boutique abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

29avril—29,5,6,8,11mai

Paul Marcelin vs ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12021—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 avril 1858, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 17 de mai 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication des propriétés foncières et esclaves dont suit la description:

PROPRIETES FONCIERES.

1o—Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Martin, Clara, Calliope et Euphrosine, désignés sous les Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 30 novembre 1854, déposé pour recours, en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, comme suit:

Le No Un formant l'angle des rues Clara et Calliope, vingt-quatre pieds quatre pouces et trois lignes face à la rue Clara, sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les Nos Deux et Trois, chacun vingt-quatre pieds de face à la rue Clara sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les Nos Quatre et Cinq, chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Clara sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en trois maisons à deux étages couvertes en ardoises et trois cuisines à deux étages couvertes en mad et en ardoises et autres bâtisses et améliorations.

2o—Un ilet de terre situé dans la ville de Kenner, en la paroisse Jefferson, en cet Etat, désigné sous le No Quatre, sur un plan de ladite ville, dressé par W. T. Thompson, architecte, le 2 de mars 1856 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public à la Nile-Orléans.

Ledit ilet mesure trois cents pieds six pouces de face à la rue Front, et quatre-vingt douze pieds sur la rue Duncan.

3o—Cinq terrains situés dans ladite ville de Kenner, dans l'ilet No Cinq, borné par les rues Front, Marie, Première et Oxley, et désignés sous les No Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq sur le plan sus-relaté de ladite ville. Le No Un mesure trente pieds un pouce de face à la rue Front, et cent [illegible] pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Deux.—Le No Deux mesure trente pieds de face sur chacune des rues Front et Première, sur cent sept pieds et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Trois.—Le No Trois mesure trente pieds de face sur chacune des rues Front et Première, sur cent huit pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Quatre.—Le No Quatre mesure trente pieds de face sur chacune des rues Première et Front, sur cent dix pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au No Cinq.—Et le No Cinq mesure trente pieds de face sur chacune des rues Front et Première, sur cent douze pieds douze pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Six, et sur la ligne limitrophe au No Six.

Avec le droit d'opposition à la bâtisse en face de ladite propriété, entre ladite rue Front et le fleuve Mississipi, avec la condition expresse que l'acquéreur ne pourra pas construire par aucun acte [illegible] 20 janvier 1857 établir sur ladite bâtisse un chantier pour les bateaux à vapeur.

ESCLAVES

ROSE, négresse âgée d'environ cinquante-cinq ans.

MARIA, mulâtresse âgée d'environ vingt huit ans, et sa petite fille nommée Marguerite.

Le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A D Doriocourt, notaire public.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 av—15 24 m 1 8 17

Jean Petit vs F. D. Barlow & E. De Lausay.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 12,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 31 de mai 1858, à midi, à l'Hôtel de Cité rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de:

La goélette GENL. WORTH, ensemble avec ses voiles, agrès, etc, telle qu'elle se trouve maintenant au vieux bassin à l'entrée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

29 avril—29, mai8,15,22,31

George Nabor vs Sheriff et Dame Philip Wilmos.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,966—En vertu d'un writ de fieri facias contre Philip Wilmos à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 31 mai 1858, à midi à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné sous le No vingt cinq de l'ilet borné par les rues Tonti, du Maine, Miro et Ste Anne, mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Tonti, trente pieds, sept pouces et sept lignes de largeur dans le fond et cent quarante huit pieds six pouces et sept lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jules Bosse le 17 de février 1856.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Claiborne et Derbigny. Ledit terrain sera à prendre du côté le plus près de la rue Claiborne, mesurant, mesure américaine, trente-un pieds de face à la rue de l'Hôpital sur quatre-vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jules Bossé le 31 d'octobre 1855.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

23 avril—26,mai8,15 22,31

Pierre Chevalier vs. W. L. Pitts.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 12287—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 24 de mai 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues de Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, du Camp, Sixième et Septième et désigné sous le No Vingt-Deux, d'après un plan dressé par B. F. Nichols, arpenteur, daté du 16 décembre 1846, et déposé en l'étude de L. T. Kenny, ci-devant notaire public, en la paroisse de Jefferson.

Ledit terrain mesure trente quatre pieds neuf pouces de face à la rue Septième sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

23av—22,mai,1,8,15,22

Edgar Montegut vs. Melchior Michel.

Dame veuve F. B. Dequin vs. le même.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,041 et 14,042—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le samedi, 29 de mai 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, savoir:

WILLIAM MITCHELL, âgé d'environ vingt-trois ans.

El SAILOR, âgé d'environ quarante trois ans.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—La somme de neuf cent soixante-deux piastres et quatre-vingt-onze cents et demi, avec intérêt au taux de 8 pour cent l'an depuis le 8 avril 1858 jusqu'au paiement, $6 sur six de protêt, $1 50 frais de copie d'acte, et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. Et la balance payable comme suit: l'acquéreur consentira des billets de la somme de trois cent vingt-deux piastres et 96¾ c. payable le 3 d'avril 1857 et de deux piastres et 96¾ [illegible] quatre vingt quatre piastres et 48 1/4 cts—100 chaque, garantie par hypothèque sur les dits esclaves, payables le 1er d'avril 1859 et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

26 avril—3 15 21 29 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné:

10 barriques vin St Emilion		
10	do	vin Côte Rouge
10	do	vin Haut Barsac
15 caisses Grand vin Latour		
10	do	Léoville
10	do	Margaux
5	do	Lafitte
20	do	Rauzan
25	do	Cantenac
10	do	fruits au jus, Teyssonneau,
10	do	cerises do do
10	do	fraises do do

600 boîtes biscuits "Guilloux"
10 caisses liqueurs Bardin
5 do do Marie Brizard
100 livres champignons secs en boîtes de 2 livres
25½ boîtes royans à l'huile
15½ do maquereaux
50½ do saumons truffés
200½ boîtes pâtés truffés de Rodel
60½ do do
5 caisses crème de Cacao à la vanille
15½ boîtes filets de turbot
20½ do sardines au beurre
30½ do do à l'huile, sans arêtes
20½ do do do

V. A. MAGNON, encoignure Orléans & Royale.

31déc

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre.
CHANGEMENT DE LOCAL.

WALTER L. CAMPBELL s'est placé dans la rue Gravier [illegible] il a acheté les Nos 71 et 73, rue Baronne, où il offre en vente un grand nombre de nègres de la Virginie et du Maryland à vendre. Il présente son local comme le plus sûr pour les affaires de cette ville dans la rue Baronne, entre Gravier et Commune, la seconde rue à l'Ouest de l'hôtel St-Charles et à la portée de [illegible].

WALTER L. CAMPBELL.
11abût Nos 71 et 73, rue Baronne, entre Gravier et Commune

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés foncières dans le faubourg Tremé [illegible] Succession de Joseph [illegible]

PAR TOURNE & THOMAS.
J. EUGENE TOURNE, encanteur.

JEUDI, 20 mai 1858, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 avril 1858, les propriétés et esclaves ci-après décrits, pour le compte de ladite succession, savoir:

La moitié indivise d'un morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Claiborne, Ursulines et Robertson, désigné sous le No 1 de l'îlet No 72, d'après un plan de L. Surgi, du 10 mai 1831; ledit lot formant l'encoignure des rues St-Philippe et Robertson, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 112 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations consistent en une bonne maison en bois avec 4 chambres à feu, cabinet et galerie au rez-de-chaussée, 2 chambres à feu dans les mansardes avec balcon sur la rue Robertson, cuisine avec 2 chambres, 2 cabinets, cour, puits, etc.

Esclaves.

MARIE CATHERINE, négresse âgée de 47 ans.
PHILOMENE, sa fille " 20 ans.
EUGENIE, fille de Philomène " 4 mois.

Terms et conditions—Pour la propriété, un tiers comptant, la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 8 pour cent par an depuis l'échéance et 5 pour cent à partir de l'échéance, jusqu'à parfait paiement, et la police d'assurance transférée au vendeur.

Pour les esclaves: la moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, aux frais de l'acquéreur.

N. B. Les conditions indiquées de la propriété décrite dans les deux successions seront conformes aux conditions.

11av—17,26, mai 6, 18,20

Propriété foncière dans le faubourg Tremé.

Succession de Gustave Henry Thésée.

PAR TOURNE & THOMAS,
J. EUGENE TOURNE, encanteur.

JEUDI 20 mai 1858, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 avril 1858, la propriété ci-après décrite, pour le compte de ladite succession, savoir:

La moitié indivise d'un morceau de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Claiborne, Ursulines et Robertson, désigné comme le lot No 1 de l'ilet No 72 d'après un plan de L. Surgi du 10 mai 1831. Le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Robertson, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 112 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations consistent en une bonne maison en bois, avec quatre chambres à feu, cabinet et galerie au rez-de-chaussée, deux chambres à feu dans les mansardes, avec balcon sur la rue Robertson, cuisine avec deux chambres, deux cabinets, cour, water-works, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour des billets portant hypothèque sur ladite propriété et intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à l'échéance, et 8 pour cent à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement, et la police d'assurance transférée au vendeur.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 17 av—17 24, m 8,15,20

Propriétés foncières situées dans le Deuxième District.

Succession de Thomas Matthews.

PAR TOURNE & THOMAS.
J. Eug. TOURNE, encanteur.

SAMEDI 8 de mai 1858, à midi, dans la rotonde de l'hôtel St Louis, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars et 5 avril 1858, pour le compte de ladite succession, savoir:

1o—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et la Promenade Carondelet, désigné par le lot No 22, d'après un plan levé par Mee-hausen, le 5 février 1856, déposé dans l'office de E. Barnett, not. pub. Ledit lot mesurant 31 pieds de face à la rue St-Louis, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise; avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, couverte en bardeaux, ayant deux chambres, citerne, poulailler, etc.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant R. J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur. adv—6,17,24, 1,8 mai

Succession de Pierre Pascal Eugenie.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 62.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 décembre 1857 et du 14 avril 1858, il sera vendu à la Bourse St-Louis, dans la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, LUNDI 24 mai prochain 1858, la propriété suivante, appartenant à ladite succession, savoir:

Un certain Terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques, entre poteaux et couverte en ardoises, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Johnson, Dumaine, St Philippe et Galvez, ayant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 96 pieds 4 pouces 6 lignes du côté de 93 pieds 10 pouces 4 lignes de l'autre côté, plus ou moins.—Le tout d'après le plan [illegible] de la succession de Marcel Bourgerie, notaire pub., le 28 mars 1850.

Aussi—Un certain morceau de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, sur la rive droite de la route, à une distance de quatre milles et demi de la ville, et mesurant environ quatre vingt arpents de face sur une ligne de [illegible] pieds de profondeur, ayant trente arpents [illegible] de superficie, tel qu'il a été acquis par la défunte de Pierre Bouligny, par acte pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le 21 juillet 1857.

7 jours au comptant par la propriété présentement décrite, comptant; pour le morceau de Gentilly seulement, le tiers de la valeur, l'acquéreur consentira à payer la balance de l'acquisition de la défunte, dont les dates d'échéance sont le 21 juillet 1858, 1859 et 1860, avec les intérêts et conditions de l'acte d'acquisition, à raison de 6 pour cent l'an depuis le 21 juillet 1857, et à raison de 8 pour cent l'an après l'échéance, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de Mme Marianne Jane Yuille.

Résidence comfortable, jardin et terrains nus, dans la rue Apollon, Quatrième District.

PAR J. A. BEARD & Co,
GARDNER SMITH, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 15 mai 1858, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, portant la date du 27 mars 1858, la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite succession, savoir:

1o Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de la ville, bornés par les rues Apollon, Bacchus, Philip, et St Andrew.—Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10 et 11 d'après un plan dressé par [illegible] et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Apollon, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses qui s'y trouvent consistent en une grande maison en bois avec des fondations en briques et ayant 6 chambres; une cuisine à 4 étages, et un [illegible]; un jardin entouré de [illegible] le tout est occupé par un locataire, jusqu'au 28 septembre 1858, à raison de $1 8 par mois.

2 Deux terrains, situés dans le Quatrième District et dans le même ilet, désignés par les Nos 11 et 12, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Apollon, sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Ces terrains seront vendus à dessein d'en faire un seul lot [illegible] la résidence qui s'y trouve, le tout d'après un plan [illegible] au 28 septembre 1858, à raison de $1 8 par mois.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés, intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et 8 pour cent après jusqu'au paiement. Les bâtisses devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices transférées à l'administrateur de ladite succession.

Les actes de vente pardevant M. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13av—12,17, 24mai8, 15

No 11 566—James Davern vs Mme Fay—Cour de Troisième juge de paix—Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable J. Y. Andrews, juge du susdit cour, je vendrai à l'encan, samedi 8 mai 1858, à midi, à mes entrepôts, encoignure des rues Tremé et Dumaine.

Un lot de meubles, saisis dans le susdit procès.

Conditions, comptant. JULES DELARUE, Constable

26 avril—26, 5 8mai

DIVERSES en magasin:

26 barriques vin rouge pour familles,			
5	do	do	très vieux,
10	do	vin blanc Haut Sauterne	

200 caisses vin rouge St Julien et St Estèphe
150 do absinthe Pernod, Bruneau & Co
40 do cerises à l'eau-de-vie, Laborie,
50 paniers champagne diverses marques
75 quarts pipes Cognac, X Joulin, E. Rousseau, & Comandon & Co

Rhum de la Jamaïque, de Cuba et du pays, brandy, whisky et liqueurs.

A vendre par X LAMBERT
26 avril 62, rue des Magasins

TABAC—50 balles tabac du Mexique en feuilles, pour capes et tripes, à vendre par BRUGUIERE & Co,
26 av 10, rue Bienville.

SARDINES à l'huile—150 caisses sardines à l'huile de la marque B. Guilloux, en caisses de 200¼ boîtes, à vendre par BRUGUIERE & Co,
26av 10 rue Bienville.

SARDINES à l'huile—100 caisses sardines à l'huile de Nantes, en caisses de 100¼ boîtes, à vendre par BRUGUIERE & Co,
2 av 10 rue Bienville.

CHAMPIGNONS—10 caisses champignons de Paris, en caisses de 100¼ boîtes, à vendre par BRUGUIERE & Co,
26av 10 rue Bienville.

PETITS POIS—5 caisses petits pois en caisses de 100¼ boîtes, à vendre par BRUGUIERE & Co,
26av 10 rue Bienville.

POMMES SECHES—100 barils choix;
POIS de la Caroline—200 sacs de la Caroline du Sud;
RIZ—50 tierçons de choix;
POMMES DE TERRE—600 barils Mechanics;
Do 200 do rouges longues;
Do 1er choix—100 barils et sacs;
FEVES—150 barils blanches;
FARINE—500 barils superfine et extra.
En magasin et à vendre par DONNELLY, BEZINA & Co,
26 av 68 et 70 rue Tchoupitoulas

CAFE de la Havane—250 sacs café du choix, de la Havane, en débarquement du C. Pendleton et à vendre par BORNIO & FRERES,
26 av 34 rue Gravier

CIGARRETTES des marques Espanola, Distinguidos, Para usted, Honderos, et autres—12 barils en débarquement du C. Pendleton, et à vendre par 27 av BORNIO & FRERES, 34 rue Gravier

85000 CIGARES de la Havane de la marque bien connue de Washington; 20 000 media regalia, Washington, 1er choix; 45,000 de dépoinçonné choix;—62 000 de Habana, El fel; le tout en débarquement du C. B. Kendone, et à vendre par BORNIO & FRERES
26av 34 rue Gravier

140,000 CIGARES de la Havane, venant d'être reçus directement par le C. Pendleton, de toutes qualités et marques, ou: Regalia, media regalia, Londres, Millares, Operas, Conchas, Regueros, Cilindrados, Francesa, Caradores et autres, des meilleures manufactures havanaises, comprenant: Por la Rosa, Dama Havana, Washington, El Sol, Flor de Mobile, San Roman, El sacerdote, El universo, La Ilustre, Perla del Orleans, Nicotiana, Vigilados, Star of the West, Kate Brand, Amelia et autres de choix et favorites. A vendre par BORNIO & FRERES.
26 av 34 rue Gravier

Huile de graines de coton, clarifiée.

Bienville Cotton seed Oil Factory.

CETTE huile est la meilleure, la moins chère et la plus propre de toutes celles dont on s'est servi jusqu'à ce jour. La clarté qu'elle donne est sans rivale, et elle a le grand avantage sur toutes les autres de ne faire aucune fumée et de n'avoir aucune odeur. Toutes les personnes qui en ont fait usage ne demandent que cette huile; une plus considérable que l'huile de Bienville, etc. [illegible] plus considérable [illegible] Tous les ordres [illegible] et qu'il y a [illegible] on trouvera toute l'huile qu'on désirera. A vendre à des conditions libérales par MANCHIN & GIRAUD,
20 mars 44, Vieille Levée

Bienville Cotton Seed Oil Factory.

HUILE de graine de coton clarifiée—10,000 gallons de cette huile si supérieure, et si avantageusement connue. A vendre par MANCHIN & GIRAUD,
20av 44, Vieille Levée.

COUVERTURES de S. Grande, en magasin—25 balles couvertures de laine, diverses sortes, à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co
27 avril 36, rue de la Douane

VENTES A L'ENCAN:

Propriété avec améliorations, dans le Second District.

PAR DEVERGES & ST-ROMES
E. DE ST ROMES, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 8 mai 1858, à midi, dans la rotonde de la Bourse St Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés suivantes:

1o—Un terrain situé dans l'ilet compris entre les rues [illegible] St-Philippe, Barre, Ursulines [illegible]

2o—Un terrain [illegible] rues St-Pierre et [illegible]

Conditions—1/3 comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Actes de ventes par devant M. P. Charles Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6mai

Propriété améliorée rue Robertson.

PAR DEVERGES & ST-ROMES,
E. DE ST ROMES, encanteur.
Bureau No 23 Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan samedi 8 mai 1858, à midi, dans la rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale—

Une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, [illegible] à une grande [illegible] située dans l'ilet compris entre les rues Robertson, Villeré, St Philippe et Ursulines, face à la rue Robertson. Ladite maison est en parfait état, contenant quatre chambres et une grande galerie fermée qui peut servir de salle à manger, une petite cuisine à deux étages [illegible] quatre chambres à coucher parfaitement aérées.

La maison est construite sur un terrain mesurant 33 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Robertson sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

La propriété est divisée de manière à accommoder deux locataires. Il y a sur les lieux deux grandes citernes et un excellent puits.

Termes et conditions.

Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant P. Charles Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6mai

175 colis et lots de marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi, 8 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 20, rue de la Douane:

11 balles jaconas français;
250 robes à quille;
20 caisses cotons blancs;
10 caisses cotons écrus, 4-4 et 4-6;
15 balles cotons écrus 4-4 et 4-6;
15 caisses indiennes Philip Allen et Dunell.

Toiles d'Irlande extra fine; bonneterie, gros de Naples noir, organdis, mousselines brochées, habits pour demi-saisons, ginghams, balzorines brochées, jaconas, cotonnades, mousselines suisses, mouchoirs madras.

Egalement—75 pièces satins de Canton, blanches et en couleur. 7mai

Vin rouge de Sicile.

PAR R. B. SYKES,

SAMEDI, 8 du courant, à 3 heures, il sera vendu sur la Levée, en face des marchés, Deuxième District:

6 pipes vin rouge de Sicile,
20 do do
10½ barriques vin rouge de Sicile;
12 caisses macaroni;
Débarquement de la goélette Castor & Pollux, arrivée de Sicile. 7mai

Habillements d'été, chemises blanches, draps noirs, cotonnades, satinet, &c.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

LUNDI 10 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77:

Un assortiment de satinets noirs et en couleur, Kentucky jeans, cotonnades différentes dessins, draps noirs fins et légers.

A 11 heures, au premier,
200 lots d'habillements d'été et de printemps, chemises, chaussettes, &c.

Conditions à la vente. 8 mai

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.

Fonds de magasin pour liquidation.

IL sera vendu, lundi, 10 mai 1858, au magasin de M. Adolphe Bloom, rue Royale No 69, à 9 heures du matin, sans aucune réserve, la vente ayant lieu pour clore ses affaires:

Le fonds de magasin consistant en porcelaine et cristaux, bagues pour dames et enfants, montres, broches et colliers, écrins, ombrelles, mouchoirs, éventails, bonneterie, parfumerie fine, bracelets en acier, peignes en écaille, porte-monnaies, &c, livres de prière et chapelets.

Articles de fantaisie de toutes sortes.

Chemises, caleçons, gilets, cravates, foulards, bretelles, etc, devants de chemises, parapluies, cannes, cosmétiques, etc.

Bijouterie fine.

Conditions—Comptant. 5mai

Actions de Banque et d'Assurance.

Succession de H. Mongens, décédé.

PAR R. B. SYKES.

SEROND vendues, le SAMEDI, 22 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 avril 1858, les actions et obligations appartenant à la succession de H. Mongens, savoir:

10 actions de $100 chacune des fonds de la Banque Crescent City de la Nouvelle-Orléans.

10 actions de $100 chacune des fonds de Southern Insurance Company, le tout payé.

10 actions de $100 chacune des fonds de la Compagnie d'Assurance de l'Union sur lesquelles $30 par action ont été payées.

Conditions—Comptant. 8mai

Succession d'Austin Woolfolk, décédé.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 11 juin 1858, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Robt C. Bush, Juge de la Sixième Cour du District de la paroisse Iberville [illegible] en date du 29 mars 1858, les propriétés suivantes, appartenant à la succession d'Austin Woolfolk, décédé, savoir—

1o—Huit terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de la ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Hercules, Mlle Levée, Tchoupitoulas et Clio. [illegible] d'un plan dressé par [illegible] 6, 9, 10, 11, 13, 13 et 14 de l'ilet No 3. Les terrains Nos 5 et 6 se touchent et ont chacun 25 pieds de face à la rue Nouvelle Levée, sur 120 pieds de profondeur. Les terrains Nos 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ont chacun 25 pieds de face à la rue Hercules, et font 120 pieds de profondeur, les terrains Nos 14 ont chacun 24 pieds de face [illegible] et les autres [illegible].

2o—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, situé rue [illegible] désigné par le No 16, ayant 32 pieds 6 pouces de face [illegible].

3o—Un autre terrain, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16, ayant 25 pieds de face à la rue Moreau, entre les rues Enghien et Français, sur 127 pieds de profondeur.

4o—Un morceau de terre, dans le Premier District de cette ville, compris dans l'ilet Nos 4 et 5 de l'ilet No 3 de [illegible] Thompson, [illegible].

5o—Un [illegible] de Lafourche et de Tchoupitoulas [illegible] les rues St James et [illegible] de Tchoupitoulas [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur et appartenant auxdits terrains.

Termes et conditions—La moitié comptant; payable le jour de la vente; la balance en billets à 1 an de crédit [illegible] avec hypothèque sur les propriétés [illegible] frais de [illegible] et intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'au paiement.

Les actes de vente pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans des propriétés décrites ci-dessus seront exposés à l'Arcade de Banks jusqu'au jour de la vente.

8 mai—11 juin 15 16 Jdje

Encan pour demain! Encan pour demain!

Grande vente de Broderies françaises et de dentelles, marchandises de fantaisie et du dernier goût, à cause de liquidation.

PAR M. BARNETT Jr, encanteur,

IL sera vendu mardi, 11 mai 1858, à 11 heures précises, à 10 heures du matin, au magasin No 73, rue de Chartres, No 5, entre Canal et Douane:

Un grand assortiment de nouveautés françaises, broderies en jaconas et mousseline, cols, manches, bandes, collets, mouchoirs de poche, voilettes, dentelles, chantilly, écharpes, etc., etc.

Le tout à vendre sans limite et sans réserve.

Conditions—Comptant, sur livraison. 1mai—4f

Cigares de la Havane, tabac en feuilles, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Arena & Ward, importeurs, encoignure des rues Douane et Gravier:

175,000 cigares de la Havane; 97 balles tabac en feuilles; 3 balles papier pour cigarettes; 9 demi balles cigarettes; 3½ tierçons Picadura—pour cigarettes.

Pour les conditions, qui seront très libérales, voir les catalogues. 1er mai

P. VAN HOOTEN

Encanteur spécial pour la vente des chevaux, &c.

Vente à l'encan TOUS LES SAMEDIS, à 11 heures, A. M., de chevaux, mulets, buggies, etc., aux écuries Tattersall Sables, rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne.

19 avril—20t

KEROSENE OU HUILE DE CHARBON,
SANS ODEUR!

NOTRE huile de charbon qui était déjà très-profitable, a été doublement rapport de l'économie et de la clarté, devient, sans odeur qu'elle est maintenant, l'huile à brûler par excellence. Elle donne une lumière spéciale que nous offrons aux familles, une clarté égale à celle du camphène du gaz; elle se brûle sans danger [illegible] que l'huile de graine de coton.

En magasin

Lampes à kerosene de toutes sortes, pour salons.
Lampes à kerosene de côté, à suspension et parloirs, pour grocerie, cafés, établissements publics, etc.

Prix de la qualité de kerosene qui brûle dans ces lampes.

Par 1 gallon	$1 50
" 5 gallons	1 40

R. MAUTHE & Co
Agents Exclusifs [illegible]
nov—6m No 26, Canal

Avis aux Dames.

209, Rue Royale, entre Dumaine et St Philippe.

CORSETS A L'EXPOSITION.

Les corsets qui ont reçu la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1855. Mme BLANCHARD, de Paris, corsetière des Cours [illegible] dans cette ville, invite les dames élégantes et de bon goût à se présenter en ses magasins [illegible] CORSETS, véritables conservateurs de la [illegible] à Paris.

Madame BLANCHARD fait sur commande, corsets de toute pour mariage et un coutil français, corsets pour dames enceintes, et pour nourrices, corsets pour relevé de couches, Bandages, épaulettes, grand pour enfans, bon bandage pour varices, ceintures, pour les personnes qui ont été [illegible] à la demande de messieurs les médecins.

Tous les objets portent le cachet de la maison afin d'éviter la contrefaçon. 16 déc

EAUX-DE-VIE en demie—30 futailles eaux-de-vie de Cognac des marques suivantes: "propriétaires de la Rinte" T. A. Roberta et Lavande. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co
27 avril 36, rue de la Douane

SALON D'HUITRES de SAM,
No 102, RUE ST-CHARLES.

CET établissement si élégant, sera au premier étage, après avoir été complètement réparé, le mis à la disposition du public.

[illegible] la saison. On y trouvera constamment tout ce que le marché peut offrir de plus choisi, et des plus beaux fruits de VIRGINIE ET LA BOURGUIGNON.

Les meilleurs restaurateurs de la ville, et les cuisiniers employés ont été choisis, [illegible] par leur habileté, leur politesse.

Une prompte attention aux désirs des habitués est une garantie du succès, SAM se flatte de pouvoir attirer et conserver le patronage du public.

[illegible] nov—6m

Avis.

DERBY, ouvrier, porteur au chômage, et ayant [illegible] qu'il vient de transporter son Bureau dans [illegible] en, où il continuera à acheter et vendre [illegible] des affaires, avec [illegible].

Il offre [illegible] une belle maison d'esclaves de deux étages, le mieux fait de 25 ans, qui très bonne entretenue et complètement meublée, avec une grande cour [illegible] de 3 ans les autres de 7, et 3 ans, le dernier de 6 ans.

Le tout [illegible] garanti de tous vices et maladies prévus par la loi.

S'adresser rue de la Bourse No 113, DERBY.

P. GARDENER,

Marchand et producteur de l'Ouest.

Porc, bœuf, lard, jambons, saindoux, beurre, fromage, etc., etc.

[illegible] rue de la Vieille-Levée, Nile-Orléans.

B[illegible]—75 barques [illegible] à vendre par E J HART & Co,

---

VENTES A L'ENCAN.

Chapeaux Leghorn et Panama.

PAR PEYCHAUD, HYDE & Co

SAMEDI, 8 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 20, rue [illegible] Levee, 50 caisses chapeaux Leghorn et Panama, pour [illegible]

1er Conditions à la vente. 8 mai

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. PEYCHAUD, HYDE & Co.

Grande vente.

SAMEDI 8 mai, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 20, rue de la Vieille Levée:

350 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants.

Vente positive et sans réserve. Conditions à la vente. 7 mai

Farine. Farine.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

AUJOURD'HUI, 8 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, premier District, au pied de la rue Poydras:

161 barils farine Washington,
179 do de Frankville,
En débarquement du bateau à vapeur St Nicholas. Conditions—comptant. 8 mai

Gomme et colonnade françaises.

PAR FRANCOIS FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI samedi, 8 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, pour clore une consignation, à son magasin d'encan, encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 126,

50 pièces coutils de fil;
75 pièces cotonnade française.

Immédiatement après, un assortiment général de marchandises sèches de saison. 8 mai

Succession de Mme L. A. Avert.

PAR J. A. BEARD & Co.,
GARDNER SMITH, Encanteur.

LUNDI, 10 mai 1858, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nile Orléans, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, portant la date du 7 avril 1858, les esclaves et après désignés, appartenant à la succession de Mme L. A. Avert, décédée, savoir:

1o—ADELAIDE, âgée d'environ 50 ans, domestique de maison.
2o—ANGELA, âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et couturière (délicate).
3o—VICTORINE, âgée d'environ 40 ans, cuisinière, (sujette à boire).
4o—JULIE, âgée d'environ 40 ans, idem, idem.
5o—JULES, âgé d'environ 19 ans, domestique de table et cocher de voiture.
6o—ZADE, âgée d'environ 17 ans, idem, idem.
7o—MARY, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, repasseuse d'essai et servante de main à, sujette aux rhumatismes.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Jas Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8av—8, 10, 19, 29—3,10m

AUSSI

1o—JOSEPHINE, griffonne, âgée de 19 ans, couturière, femme de chambre et en général domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse; avec ses deux enfants, JOE, âgé de 3 ans et un enfant de 8 mois—sans pleinement garantis.

2o—SALLY, âgée d'environ 50 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse, cuisinière et domestique de maison, pleinement garantie, à l'exception d'avoir trop de cheveux.

3o—MARIA, âgée d'environ 45 ans, domestique de maison en général; les titres seulement sont garantis.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant Jas. Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mai—mlO

Bijouterie. Bijouterie.

Succession de Laura Williams.

PAR TOURNE & THOMAS.

VENDREDI 14 mai 1858, à 11 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan au coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Seconde Cour de District de la Nile Orléans:

1 paire boucles d'oreilles avec diamants,
2 bagues diamant, 1 montre pour dame, 1 verre en argent, une malle contenant linges pour femme, etc.

Conditions comptant.

Immédiatement après: une facture de belle bijouterie, consistant en chaînes de montres, bagues, broches, épingles, etc. 4 mai—4,8,11,14

Vente à la folle enchère d'un premier acquéreur

Deux excellents magasins en briques à quatre étages, sur la rue de la Levée ou le Chemin public.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Mercredi, 12 mai 1858, à midi, il sera vendu dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St Louis, à la folle enchère de M. A. Bergamini qui a refusé de se conformer aux termes et conditions de la vente des propriétés ci-après décrites, qui lui ont été adjugées le 5 avril 1858, savoir—

Deux terrains bien situés dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Vieille Levée et le Chemin Public, désignés par les Nos 28 et 24.

Le No 28 mesure 21 pieds et plus de face au Chemin Public, sur une profondeur de 43 pieds et plus d'un côté et 37 pieds et plus de l'autre côté. Ensemble un beau magasin en briques à quatre étages.

Le No 24 mesure 21 pieds et plus de face au Chemin Public, sur une profondeur de 48 pieds et plus d'un côté et 30 pieds de l'autre côté. Ensemble un beau magasin en briques à quatre étages.

Le tout d'après le plan qui seront exposés à la Bourse. Lesdits magasins sont loués à bail par le [illegible].

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur lesdits magasins.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public. 1,8,11,12

Propriété à Biloxi, près de la mer.

PAR N. VIGNIE.

JEUDI 13 mai 1858, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks:

Un lot de terre sur le chemin public, entre la mer et le chemin Prado, près de la propriété de M. P. Debuys, mesurant 30 pieds de face sur le chemin public, vis-à-vis de la propriété de M. Meyer, sur une profondeur de 30 pieds. Ensemble une maison de deux appartements, deux cabinets, galerie, etc; cave, cuisine, latrines, puits, etc. Le lieu est très avantageux pour une résidence à Biloxi. Plan et description au plan seront exposés à l'Arcade de Banks.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à un crédit de 12 mois, en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et garanti par hypothèque. 4 mai

Presses à coton de Tyler, à l'encan.

Succession de John Frérot.

James P. Frérot et William Frérot vs Annette Vienne, veuve et tutrice naturelle, &c. et als.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
C. E. GIRARDEY, encanteur.

VENDREDI, 14 mai 1858, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 6 mars 1858, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, dans la rue Frérot, entre les rues Perdido et Poydras, pour opérer un partage entre les héritiers:

DEUX PRESSES A COTON DE TYLER, avec la chaudière, les machines en cuivre, les bouilloires, etc, le tout complet et en bon ordre.

La plus petite des deux presses sera livrée le 1er juillet prochain, et la plus grande le 1er septembre prochain (1858).

Conditions—Pour la plus petite presse, la moitié payable le 1er juillet 1858 et la balance le 1er janvier 1859. Pour la plus grande presse, la moitié payable le 1er septembre 1858 et la balance le 1er mars 1859. Le tout en billets endossés à la satisfaction des parties intéressées.

Lesdites presses seront démontées et enlevées par les acquéreurs, à leurs propres frais, sous vingt jours qui suivront les dates auxquelles les presses seront livrées.

Les vendeurs feront assurer les presses jusqu'à leur livraison. 3 mai—3,7,8,12,13

Vente par ordre des parties en France.

Pour clore des consignations.

Eaux-de-vie françaises, genièvre de Hollande, fruits à l'eau-de-vie, vins rouges ordinaires et fins, champagne, absinthe, etc.

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 12 du courant, à 11 heures, au magasin de MM. Berthe, Thomas & Co, No 9 rue Gravier, les articles suivants, savoir:

Vins de Champagne, [illegible] en pièces, absinthe, genièvre de Hollande, barils, paniers, vins de Champagne, vins rouges, vins blancs, [illegible] bordeaux, cognac, [illegible] do Burgundy, Sauterne, Champagne, Planet & Co, Union Propriétaires Vinicoles, [illegible] Dusonge, [illegible] Berthe, Thomas & Co, [illegible] 1855, 1856, eau-de-vie des champagnes, [illegible] des Alpes, [illegible] de la Douane, ayant été en dépôt, [illegible] complets se trouveront dans les catalogues qui seront distribués trois jours avant la vente. 7 mai

J. A. BEARD & CO.,
Encanteurs et estimateurs,

POUR la vente de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banque et autres, ventes par ordre des gardiens du port, ventes de chargements, etc.

Bureau, nº 20 rue des Magasins, et nº 2 Passage de l'Arcade de Banks—demeurant au nº 2 Passage de l'Arcade de Banks.

1mars—6m

Avis de Société.

J'AI associé, aujourd'hui, M. NICHOLAS J. BOHY à mes affaires d'encan et de courtage. La raison sociale de la maison sera C. E. Girardey & Co.

C. E. GIRARDEY.

C. E. GIRARDEY & Co.,

Encanteurs, estimateurs, courtiers de propriétés foncières et d'actions, et agents en général.

BUREAU No 6, ARCADE DE BANKS,

Prêteront exclusivement attention à la vente, de l'achat, de l'évaluation de propriétés foncières, esclaves, actions de banque et autres, meubles, marchandises, chargements, ventes par ordre des gardiens du port, et meubles.

—Références—

MM. Darby & Trémoulet,	MM.	Jas. P. Frérot,
Col. George May,		Patrick Irwin,
Jean M. F. Rebillard,		Williamson Terry
Col. I. G. Seymour,		E. S. Morse,
H. C. Beaulieu,		Col. S. S. Sloane

10 mars—6m

AVIS.

F. E. PETITPAIN informe ses amis et connaissances, et le public en général, qu'il reprend les affaires d'encan à son ancien magasin situé rue Bienville Nos 20 et 22, entre Chartres et Levée. Les jours de vente sont le lundi et le jeudi pour les marchandises sèches, et le mercredi pour meubles, groceries, etc., etc. 6 mars—6m

N. VIGNIE,

Encanteur, Estimateur et Agent général pour achat et vente de Propriétés foncières, Terres, Habitations, Nègres, &c, &c,

Bureau:

Encoignure Conti et Passage de la Bourse, 2e District. Passage de l'Arcade de Banks, No 8, 1er District, où l'on trouvera constamment à acheter à l'amiable, ainsi qu'en vente publique, des propriétés améliorées et terrains, terres, habitations, nègres ouvriers, domestiques de tous âges, ainsi qu'un bon nombre de nègres de champ de la Virginie et de la Caroline.

H. G. de Potest, s'occupera comme par le passé des ventes et achats. 25jv

SUCRE—En débarquement du navire Jos Holden—100 barils sucre raffiné; 25 caisses sucre en pains, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29av 13 et 15, St-Louis

AMIDON—En débarquement de la barque H Thompson—100 caisses amidon d'Oswego, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29av 13 et 15, St-Louis

BAQUETS PEINTS—En débarquement du navire E. T. Crabb—200 douzaines baquets peints, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29av 13 et 15 St-Louis

BALAIS—En débarquement du navire E. T. Crabb—100 douz balais, 1 vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29av 13 et 15 St-Louis

SAVON—En débarquement de la barque Monarque—200 caisses savon No 1, marque Wrocester, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29av 13 et 15 St-Louis

AMANDES—300 caisses amandes, C. Lecoulture. Elle do do Stevenson frères, en douane et à vendre par SOUTHERN THOMAS & Co, No 9 rue Gravier

JUS de Raisin—25 caisses de la marque Appert, en magasin et à vendre par SOUTHERN THOMAS & Co,
9 rue Gravier

TABAC en feuilles de la Havane—Un lot de choix, Vuelta de Abajo, pour tabac, en magasin et à vendre par BORNIO FRERES.

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc jaune et brun, en magasin et à vendre par BORNIO FRERES.
29 mars 34 Vieille Levée

Dr Charles E Kells,
DENTISTE,
151, rue du Canal, Nile-Orléans.

RUE ROYALE

LE Dr L. DUPERRON,
DENTISTE,

Fait toutes sortes d'opérations dentaires, traite les maladies de la bouche et pose les dents artificielles par système, le plus parfait pour la beauté, que pour l'utilité, à prix modérés, pour les personnes qui ne sont pas [illegible] à la satisfaction des clients.

Le Dr L. Duperron peut être consulté de [illegible] heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. 21 mars—6m

---

VENTES A L'ENCAN

VENTE SANS RESERVE D'UNE

Maison basse en briques No 32, rue Victoire, près du dépôt du railroad Pontchartrain.

PAR N. VIGNIE, Encanteur,

SAMEDI 8 mai 1858, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Victoire, Marigny, Champs Elysées et Levee, mesurant 19 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Victoire, sur 134 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur, et faisant face sur la ligne du fond à la rue Marigny. Ensemble une maison basse en brique, No 32, contenant quatre chambres, deux cabinets, cuisine haute contenant six chambres, latrines, water works, citerne, etc.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt. 4 mai—5

Excellente Maison de résidence en bois faisant face à la rue Hopital.

PAR N. VIGNIE, *Encanteur*,

SAMEDI, 8 mai 1858, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis:

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Johnson et Galvez, mesurant 30 pieds de face sur la rue Hopital sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces, ensemble une bonne maison en bois contenant cinq chambres et un cabinet, galerie sur les deux côtés, cuisine, chambre à domestiques, etc.—jardin, arbres d'agrément, citerne, &c., &c.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété. 3mai—5

Très jolie résidence à Mandeville y compris d'excellents meubles, etc.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 8 mai 1858, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un morceau de terre situé à Mandeville dans l'ilet borné par les rues Lafitte, Gérard, Claiborne et Jefferson, mesurant 120 pieds de face à la rue Lafitte, sur une profondeur de 160 pieds. Ensemble une maison à deux étages contenant quatre chambres, quatre cabinets, galerie sur les deux étages, cuisine, latrines, cave, arbres, jardin, etc. Avec tous les meubles, batterie de cuisine, etc.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant 8 pour cent d'intérêt par an.

L'acte de vente pardevant P. Lacoste, notaire public. 3 mai

Grande résidence de famille, à Mandeville. Ensemble les meubles, une bonne barouche &c. &c.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 8 mai 1858, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un grand et beau morceau de terre situé à Mandeville, formant l'encoignure des rues Carroll et Jefferson, mesurant, mesure française, 360 pieds de face à la rue Carroll, sur une profondeur de 350 pieds, et faisant face à la rue Jefferson. Ensemble les constructions et les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison construite principalement en bois de cyprès, contenant cinq chambres avec une galerie devant, de 12 pieds de large, cuisine, chambres à domestiques, écurie, etc. Aussi tous les meubles qui s'y trouvent et qui sont suffisants pour une famille, ainsi qu'une barouche en bon état. La propriété est dans les meilleures conditions et contient un puits d'excellente eau.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite propriété.

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvillier, notaire public. 3 mai—6

Bonne Maison en briques, No 25, rue des Français, près de la Place Washington.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 8 mai 1858, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un certain lot de terre borné par les rues Français, Moreau, Casacalvo et Paix, mesurant 24 pieds de face sur la rue des Français sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles—Ensemble une bonne maison en briques, No 25, couverte en ardoises, contenant quatre chambres, cabinets, galerie, cuisine haute en briques, contenant quatre chambres. Une autre bâtisse dans le fond contenant deux chambres, latrines, &c.

Conditions—Un tiers comptant; l'acquéreur assumera le paiement de deux séries de billets, chaque série de $463 70 2/3 chacune et en date du 21 novembre 1857 et portant 8 0/0 d'intérêt de leur date et payable à 12 et 18 mois, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an.

Acte de vente pardevant Agnion, not. pub. 5mai

RESIDENCE TRANQUILLE, RUE DE LA PAIX.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 15 mai 1858, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues de la Paix, Moreau, Casacalvo et des Français, mesurant 31 pieds de face à la rue de la Paix, sur une profondeur de 90 pieds—Ensemble une maison basse contenant quatre chambres à feu, deux cabinets, galerie vitrée, deux corridors, une cuisine haute de quatre pièces, latrines, cave, hydrants, cour carrée, &c.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur les dites propriétés et portant intérêt à raison de 6 pour cent depuis le jour de la vente jusqu'à l'échéance et après l'échéance, 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire public. 5mai

Vente très importante et positive de vingt-huit améliorées de très grande valeur.

Vingt magasins en briques, de choix, à trois et quatre étages, solidement construits, piliers en granit—situés dans le meilleur quartier des affaires. Placements avantageux et sûrs. Vente péremptoire à l'effet d'opérer un partage entre des héritiers.

PAR N. VIGNIE, encanteur,

Bureau, No 8, Passage de l'Arcade de Banks.

MARDI 18 mai 1858, à midi précis, il sera vendu aux plus hauts et derniers enchérisseurs, à l'Arcade de Banks, les propriétés ci-après décrites:

1—UN TERRAIN DE TRES GRANDE VALEUR, dans l'ilet compris entre les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 21 pieds et davantage de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 125 pieds et 10 pouces ou plus ou davantage sur la ligne du front. Ensemble, un magnifique magasin en briques, à quatre étages, piliers en granit, No 72, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1859, à raison de $1800, à M. Alfred Kearney.

2—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au précédent, ayant 21 pieds ou davantage de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 125 pieds ou davantage. Ensemble, un magnifique magasin en briques, à quatre étages, piliers en granit, No 74, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à raison de $1800, à MM. S. M. de Vinger et Co.

3—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au précédent, ayant 21 pieds ou davantage de face à la rue Poydras, sur une profondeur irrégulière de 95 pieds ou davantage sur une ligne de séparation et 115 pieds ou davantage sur l'autre ligne. Ensemble, un magnifique magasin en briques, à quatre étages, piliers en granit, No 44, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à MM. J. Connely et Co., à raison de $1800.

4—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant 20 pieds ou davantage de face à la rue Poydras, sur une profondeur d'environ 114 pieds ou davantage. Ensemble un magnifique magasin en briques, à quatre étages, piliers en granit, No 42, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1861, à MM. John S. Walls et Co. à raison de $1500.

5—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant 20 pieds ou davantage de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 113 pieds ou davantage. Ensemble un magasin en briques, à quatre étages, piliers en granit, No 40, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à MM. P. Cook & Co à raison de $1500.

6—DEUX TERRAINS DE TRES GRANDE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant ensemble 40 pieds ou davantage de face à la rue Poydras, sur une profondeur irrégulière d'environ 110 pieds, d'un côté, et de l'autre, ayant 95 pieds, sur une profondeur de 39 pieds et davantage, et 98 pieds sur la ligne du fond. Ensemble, deux magasins très beaux magasins en briques, à quatre étages, piliers en granit, Nos 36 et 38 et deux bons entrepôts dans le fond loués à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à MM. Keep, Bard & Co, à raison de $5000.

7—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant 23 pieds ou davantage de face à la rue Poydras, sur une profondeur d'environ 95 pieds et 23 pieds ou davantage sur la ligne du fond. Ensemble, un beau magasin en briques, à trois étages, piliers en granit, No 32, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à raison de $1200, à MM. J. Sutton & Co.

8—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant 20 pieds et demi de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 63 pieds et 9 pouces. Ensemble, un beau magasin en briques, à trois étages, piliers en granit, No 30 1/2, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à M. H. Bidwell, à raison de $1000.

9—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant 20 pieds et demi de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 63 pieds et 9 pouces. Ensemble, un beau magasin en briques, à trois étages, piliers en granit, No 30 1/2, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à M. H. Bidwell, à raison de $1000.

10—UN TERRAIN D'ENCOIGNURE, DE TRES GRANDE VALEUR, dans le même ilet, ayant 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 63 pieds et 9 pouces et faisant face également à la rue Tchoupitoulas. Ensemble, un bon magasin en briques, à trois étages, No 28, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à raison de $1400, à M. William Dickson.

11—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain d'encoignure décrit ci-dessus, ayant 20 pieds et demi de face à la rue Poydras, sur 63 pieds et 9 pouces de profondeur. Ensemble, un beau magasin en briques, à trois étages, No 26¼, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à M. J. O'Brien.

12—UN AUTRE TERRAIN DE VALEUR, touchant au terrain décrit ci-dessus, ayant 20 pieds et demi de face à la rue Poydras, sur 63 pieds et 9 pouces de profondeur. Ensemble, un beau magasin en briques, à trois étages, No 30, loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, à MM. Romagosa, Magi & Co.

13—DEUX TERRAINS DE VALEUR, dans le même ilet, ayant chacun 21 pieds ou davantage de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 88 pieds ou davantage et 23 pieds ou davantage sur la ligne du fond. Ensemble, deux beaux magasins en briques, à trois étages, piliers en granit, Nos 53 et 51, loués à bail jusqu'au 1er novembre 1859, à raison de $1200 chacun, à MM. D. H. Marks & Co.

14—UN TERRAIN D'ENCOIGNURE, DE TRES GRANDE VALEUR, dans l'ilet compris entre les rues Magasins, Poydras, Camp et Natchez, ayant 44 pieds et 7 pouces de face à la rue Poydras, sur 82 pieds et 10 pouces de profondeur. Ensemble, un beau magasin en briques, à trois étages, No 56, et deux magasins en briques, de grandeur moyenne, Nos 79 et 77, faisant tous deux face à la rue des Magasins. Le tout est loué à bail jusqu'au 1er novembre 1860, à raison de $3120 par an, à M. A. Chaplin. Ces trois magasins seront vendus en bloc.

15—TROIS TERRAINS DE VALEUR touchant au terrain d'encoignure décrit ci-dessus, ayant chacun 21 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 82 pieds 10 pouces. Ensemble, le magasin en briques à trois étages, piliers en granit—bâti sur chaque terrain—et loué à bail jusqu'au 1er novembre 1858, chacun $1100 par an, le No 60 à M. John Galpen, le No 62 à M. J. C. Michel, et le No 64 à MM. Treadwell & Mai.—Le tout d'après les plans qui seront exposés à la vente.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés, garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et après l'échéance, 8 pour cent l'an. Cette dernière condition ne doit pas être interprétée de manière à retarder en quoi que ce soit le paiement des billets. Les propriétés décrites ci-dessus seront assurées contre les risques de l'incendie, les acquéreurs rembourseront aux vendeurs la prime sur la partie non échue que les polices ont à courir et les transféreront aux dits vendeurs jusqu'à paiement des deux premiers billets.

Les actes de vente pardevant M T Guyol, notaire public.

Dans le cas où les acquéreurs voudraient obtenir des emprunts de la Banque des Citoyens, il leur sera cédé, en s'adressant aux vendeurs, des actions de cette institution au prix du marché. 5mai

A vendre à l'amiable.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
No 26, rue Gravier.

UNE mulâtresse âgée d'environ 25 ans, parfaite couturière et bonne domestique de maison. Sur une habitation ou les occasions de bâtir lui manqueraient, la dite domestique serait une acquisition précieuse. 31 mars

ATTENTION! — AUX DAMES.
DEBALLAGE DE MARCHANDISES.
MODES RICHES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Magasin Neuf,
Encoignure des rues Poydras et Carondelet.

Mme G. W. ROPER

A l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle ouvrira, dans le magnifique magasin neuf, à l'encoignure sud-est des rues Poydras et Carondelet, LUNDI, 2 novembre, un grand et magnifique assortiment de

MODES.
CHAPEAUX DE SOIE RICHES,
Chapeaux de Velours,
CHAPEAUX DE SATIN ET DE PLUCHE
Rubans, Plumes, Fleurs,
VOILES DE DENTELLES,
Garnitures de Robes, &c.,

Qu'elle invite respectueusement les Dames et les personnes de la campagne à venir examiner.

EPAULES—20 bouteilles épaules prime, à vendre par JAMES H SUYDAM & Co.

VENTES A L'ENCAN

SUCCESSION DE P. GENOUCHET.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

Vaste et belle construction
En briques, à trois étages, avec piliers en granit, rue Royale,

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 8 mai 1858, à midi, il sera vendu dans la rotonde de l'hôtel St-Louis, rue St-Louis:

Un GRAND TERRAIN de valeur, situé dans l'ilet borné par les rues Royale, St Louis, Toulouse et Chartres, mesurant 65 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 10 lignes. Ensemble une grande et belle construction en briques à trois étages, avec piliers en granit, contenant deux grands magasins: Nos 146 et 148, avec bureaux au rez-de-chaussée, un dépôt au second, un grand corridor au centre, avec escaliers de chaque côté et dix pièces dans l'étage supérieur, constructions en briques à trois étages dans la cour, contenant quatre pièces, cuisine en briques de quatre pièces et grand et solide magasin en briques à quatre étages dans le fond, servant de dépôt; le quatrième étage est divisé en quatre chambres et sert de logement aux domestiques, latrines, hydrants, etc., etc. Le tout conformément au plan maintenant exposé à la Bourse St. Louis. Ladite propriété est louée à bail jusqu'au 10 novembre 1863, à $5000 par an.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur ladite propriété et portant intérêt du jour de la vente jusqu'aux échéances, au taux de 8 pour cent par an. 28 avril—

Succession de Paul Beauregard.

PAR N. VIGNIE, Encanteur,

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 avril 1858, No 12,889, il sera vendu en vente publique, samedi, 22 mai 1858, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, pour le compte de ladite succession:

EVE, femme esclave, âgée d'environ 19 ans, un peu blanchisseuse, ayant eu les scrofules.

Termes et conditions—la moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois en un billet au donner à satisfaction et garanti par hypothèque sur la dite esclave. Si le dit billet n'était pas payé à son échéance il porterait 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 28av—m 20,21,22

Succession de feue Aimée Carraby, femme de M. P. O. Peyroux.

PAR N. VIGNIE, ENCANTEUR

EN vertu d'un ordre de l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 5 avril 1858, No 16 134, il sera vendu à l'encan, jeudi, 13 mai 1858, à l'Arcade de Banks rue des Magasins pour le compte de ladite succession—ERASME, mulâtre âgé d'environ 17 ans. Il est déjà parti marron.

Termes et conditions—Un tiers comptant; la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, garantis par hypothèque sur ledit esclave, portant intérêt, après l'échéance à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A Ducatel, notaire public. 8avr—8,24 11mai 12 13

Seconde grande vente sans réserve et à de très longs termes des Propriétés foncières

appartenant à la ville de la NOUVELLE-ORLEANS, dans les Second et Troisième Districts, comprenant des propriétés améliorées, et plusieurs grands et beaux terrains situés dans des quartiers très aérés et très convenables pour des résidences, ilets et parties d'ilets sur le Chemin de Gentilly.

PAR N. VIGNIE, encanteur de la ville,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et de la rue Conti.

MARDI, 11 mai 1858, à midi précis, il sera vendu sans réserve et au plus haut enchérisseur, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, en vertu d'une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, et sous la direction du comité de finances—les propriétés foncières ci-après décrites—pour le compte de la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o—Un certain terrain, dans l'ilet compris entre les rues Hopital, Quartier, Royale et Bourbon, ayant 28 pieds 5 pouces ou davantage de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 69 pieds 11 pouces ou davantage. Ensemble les bâtisses en briques, à deux étages, qui s'y trouvent. Lesdites bâtisses sont solidement construites et servaient autrefois de maison de pompe à la Compagnie des Pompiers Neptune No 4.

2o—Trois terrains de valeur, dans l'ilet No 25, compris entre les rues Douane, Bienville, Tremé et Marais. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 16, 17 et 18 et ont chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 119 pieds de profondeur. Ensemble, les bâtisses qui se trouvent sur le terrain No 18.

3o—Un terrain d'encoignure, de valeur, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Ursulines et Hopital. Ledit terrain est désigné par le No 2 et a 42 pieds 5 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 96 pieds 6 lignes de face à la rue Derbigny.

4o—Un autre terrain, dans le même ilet, désigné par le No 1 et a 29 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 96 pieds 6 pouces. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5o—Deux terrains, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, St Louis, Derbigny et la Promenade Carondelet. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 est un terrain d'encoignure, et a 3 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur irrégulière de 34 pieds ou davantage, face à la rue Claiborne. Le terrain No 2 a 25 pieds ou davantage de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur irrégulière de 50 pieds ou davantage.

6o—Un terrain d'encoignure, de valeur, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Philippe et Ursulines. Ledit terrain a 30 pieds 5 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur (irrégul) de 29 pieds ou davantage face à la rue Claiborne.

7o—Un terrain profond, dans l'ilet compris entre les rues Ursulines, Hopital, Tonti et Rocheblave. Ledit terrain est désigné par le No 6 et a 31 pieds de face à la rue des Ursulines sur environ 130 pieds de profondeur.

8o—Cinq beaux terrains dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Quartier, Tonti et Rocheblave. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 2, 3, 5 et 9. Les Nos 2, 3 et 5 ont chacun 26 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain No 8 et 9 ont chacun 30 pieds ou davantage de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 90 pieds ou davantage. Le terrain No 9 s'ouvre sur la ligne du fond et a 62 pieds de davantage.

9o—Un terrain de valeur, très aéré, de forme irrégulière, faisant face à deux rues, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade Chemin du Bayou, Rocheblave et Tonti. Ledit terrain est désigné par le No 1 et a 35 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Esplanade, 41 pieds 11 pouces 7 lignes de face au Bayou, sur une profondeur de 143 pieds 4 pouces d'un côté et 40 pieds 2 pouces 5 lignes de l'autre côté.

10o—Un terrain de valeur, de forme triangulaire, faisant face à trois rues, compris entre les rues Ursulines, White et Bellechasse, ayant 41 pieds ou davantage de face à la rue White, 54 pieds ou davantage de face à la rue Bellechasse et 68 pieds ou davantage de face à la rue des Ursulines.

11o—Cinq terrains, dans l'ilet compris entre les rues Ursulines, Oak, White et Septième. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 13, 21, 20, 19 et 1. Le terrain No 13 forme l'encoignure des rues White et Ursulines, et a 31 pieds ou davantage de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 65 pieds ou davantage face à la rue White et 117 pieds ou davantage de l'autre côté. Le terrain No 21 forme l'encoignure des rues Septième et Ursulines et a 32 pieds ou davantage de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 174 pieds ou moins et face à la rue Septième. Les terrains Nos 20 et 19 ont chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur irrégulière de 30 pieds ou davantage. Le terrain No 1 a 32 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 161 pieds ou davantage.

12o—Un terrain d'encoignure, de valeur, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et Kerlerec. Ledit terrain a 29 pieds de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 119 pieds ou davantage et face à la rue Claiborne sur la ligne du fond. Le dit terrain sera à vendre avec une profondeur de 99 pieds 4 pouces et 66 pieds ou davantage de l'autre côté. La bâtisse sise sur ledit terrain sera vendue, et à la suite de laquelle se trouve le terrain, [illegible] pour un bail expirant le 1er mai 1863.

13o—Un grand terrain d'encoignure, de valeur, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Villeré, Plauché et Kerlerec. Ledit terrain a 63 pieds 2 pouces de face à la rue Plauché sur une profondeur de 149 pieds ou davantage face à la rue Kerlerec, 147 pieds et davantage sur l'autre ligne et 42 pieds ou davantage sur la ligne du fond. Ensemble, toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

14o—Trois terrains d'encoignure, de valeur, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Galvez, Miro et Kerlerec. Lesdits terrains sont désignés par les numéros 3, 4 et 5 et ont chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, sur 93 pieds ou davantage de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

15o—Un terrain profond, dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Miro, Columbus et Kerlerec. Ledit terrain est désigné par le No 2 et a environ 32 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 151 pieds 2 pouces sur une ligne et 189 pieds 8 pouces sur l'autre ligne.

16o—Un grand morceau de terre de valeur, de forme irrégulière, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, St Jean, Campement et Floride, ayant 270 pieds ou davantage de face à la rue Esplanade, 70 pieds ou davantage de face au chemin de St Jean, 229 pieds ou davantage de face à la rue Floride et 180 pieds ou davantage sur la ligne la plus près de la rue Campement.

17o—Un terrain d'encoignure, de forme triangulaire, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, La Harpe et St Bernard. Ledit terrain a 63 pieds de face sur la rue La Harpe, sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces face à la rue Robertson et 153 pieds de face de l'autre côté.

18o—Un terrain d'encoignure, de valeur, de forme triangulaire, en face du Cercle Claiborne, dans l'ilet triangulaire compris entre les rues Lapeyrouse, Derbigny et l'Avenue St Bernard. Ledit terrain est désigné par le No 1 et a 111 pieds 6 pouces de face à la rue Lapeyrouse, 71 pieds et davantage de face à l'Avenue St Bernard, et 55 pieds 5 pouces de l'autre côté.

19o—Sept beaux terrains en face du Cercle Claiborne, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 9, 8, 7, 6, 5, 4 et 3. Le terrain No 9 forme l'encoignure des rues Claiborne et Lapeyrouse, est grand et irrégulièrement environ 64 pieds de face à la rue Claiborne, sur au Cercle Claiborne, sur une profondeur de 79 pieds 4 pouces face à la rue Lapeyrouse, 106 pieds 6 pouces de l'autre côté, et 85 pieds et davantage sur la ligne du fond. Les terrains Nos 8, 7, et 6 ont chacun 31 pieds et davantage de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces ou davantage. Les terrains Nos 5 et 4 ont chacun 31 pieds ou davantage de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur irrégulière de 104 pieds plus ou moins. Le terrain No 3 a 40 pieds et davantage de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur irrégulière de 43 pieds et davantage face à la rue Derbigny, 75 pieds et davantage de l'autre côté, et 54 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

20o—Vingt terrains dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Moralès, Clouet et Louisa. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 20. Les terrains Nos 11 à 20 ont chacun 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces 6 lignes. Les terrains Nos 1 à 10 ont chacun 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Moralès, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces 6 lignes. Ensemble les bâtisses qui s'y trouvent. Le tout servait autrefois de maison de travail de la Troisième Municipalité.

21o—Un terrain très profond, dans l'ilet compris entre les rues Lapeyrouse, Tonti, Rocheblave et Onzaga, s'étendant de la rue Tonti à la rue Rocheblave, ayant, sur chacune des rues, 44 pieds 5 pouces, sur une profondeur de 323 pieds, entre lignes parallèles.

22o—Un terrain, dans l'ilet compris entre les rues White, Broad, Columbus et Laharpe. Ledit terrain est désigné par le No 1 et a 44 pieds 3 pouces de face à la rue Broad, 46 pieds de face à la rue Columbus, 160 pieds d'un côté et 28 pieds de l'autre côté.

23o—Un terrain, dans l'ilet compris entre les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et le Passage Rousselin. Le dit terrain a 44 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, 66 pieds de face à la rue Laharpe, sur une profondeur de 151 pieds 6 pouces d'un côté et 70 pieds 6 pouces de l'autre côté.

24o—Vingt-un morceaux de terre ou ilets sur le Chemin de Gentilly, ayant servi autrefois de Maison de Refuge, désignés par les Nos 1 à 2. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le tout d'après les plans dressés par M. L. H. Pilié, voyer de la ville. Lesdits plans peuvent être examinés en ce moment au bureau de l'encanteur et seront exposés à la Bourse St Louis plusieurs jours avant la vente.

TERMES ET CONDITIONS.

Un cinquième comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets des acquéreurs, faits payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance. En cas de non paiement à l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. La dernière condition ne doit pas être interprétée de manière à retarder en quoi que ce soit le paiement desdits billets.

Les acquéreurs ne seront mis en possession à leurs propres frais et devront se conformer aux ordonnances et conditions dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente. En cas de défaut ou de négligence quelconque de la part des acquéreurs, les propriétés achetées par eux seront revendues pour leur compte, et à leurs risques sans aucun autre avis.

Les actes de vente pardevant M. E. Bouny, notaire de la ville, No 42, rue Royale, aux frais des acquéreurs. 28av

POMMES de terre—350 barils Mechanics, en magasin.

Pois de la Caroline—50 sacs véritables pois de la Caroline.

Farine—300 barils farine extra et superfine.

Fèves—150 barils fèves de choix pour la marine, en magasin et à vendre par MARKS & POLLOCK,
27 avril 66, Tchoupitoulas